

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-09

**Objet : Financement d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville.**

**Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire**

Une programmation complémentaire d'actions est proposée au Conseil Municipal, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan d'activité et un compte-rendu financier des actions concernées.

**Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 44 177 €.**

**1 067 271 € ont déjà été attribués aux associations depuis le début de cette année.**

**NOUVEAUX PROJETS**

**CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

« Résidence d'artistes » : Compagnie PH7.

C'est un travail de création artistique en résidence à l'école Jean Moulin, autour de l'habitat et des conditions de vie servant de point de départ pour réunir les habitants de Metz-Patrotte dans une démarche citoyenne et artistique. Des veillées seront organisées afin de faire se rencontrer les artistes et les habitants, dans le cadre d'une création originale. Ce projet est accompagné en lien étroit avec le service Culture.

Subvention de la Ville de Metz : **12 000 €**

## **REUSSITE EDUCATIVE**

« Aide à la réussite » : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Il s'agit de mettre en place, d'octobre 2011 à juin 2012, un travail avec un groupe de 8 à 10 jeunes scolarisés au collège Rabelais (essentiellement du quartier Hannaux-Frécot-Barral) et posant des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement sur les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Les séances comporteront un apprentissage des matières exigées à l'école mais également un travail sur la gestion des émotions et des comportements.

Subvention de la Ville de Metz : **2 000 €**

« Ateliers d'apprentissage socio-linguistique » : Institut de Formation INFA.

Il a été constaté, sur le quartier Hannaux-Frécot-Barral, que des femmes rencontraient de nombreuses difficultés en raison notamment du défaut de maîtrise de la langue française. Il est ainsi proposé une action de formation linguistique afin que les personnes concernées apprennent non seulement à lire, écrire, parler, mais aussi à avoir confiance en elles-mêmes et en leur capacité de se débrouiller en toute autonomie à l'extérieur de leur environnement quotidien.

Subvention de la Ville de Metz : **4 964 €**

## **SANTE, PREVENTION, ACCES AUX SOINS**

« Fête de la Soupe » : Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales (ADAC'S).

L'action consiste à proposer un évènement festif sur le quartier de Bellecroix en novembre prochain, tout en impliquant les habitants du quartier dans l'organisation et la réalisation de cette manifestation. Il sera proposé une semaine d'animation autour du thème de la soupe (travail autour de l'alimentation, de la cuisine). Des temps d'animation (contes, ateliers artistiques...) seront également proposés à cette occasion.

Subvention de la Ville de Metz : **5 000 €**

## **INGENIERIE**

« Centre de ressources » : Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV).

La Ville a besoin de mieux identifier les priorités à retenir dans chaque quartier et ainsi concentrer les efforts des acteurs à travers des projets adaptés. Cette démarche favorisera l'identification d'indicateurs pour une évaluation plus performante

Un Centre de Ressources est une structure dédiée à l'appui et à la qualification des acteurs de la politique de la ville, mais également à la mise en réseau des différents acteurs du développement social urbain.

De ce fait, les actions qu'il déploie s'adressent à un ensemble diversifié de professionnels (des collectivités, de l'Etat) et également aux élus.

Le Centre de Ressources Politique de la Ville de Lorraine est porté conjointement par le Carrefour des Pays Lorrains et l'Observatoire Régional de l'Intégration et la Ville (l'ORIV).

L'ORIV accompagne également l'observatoire des données sociales mis en place dans le cadre de la convention globale CAF/CCAS/Ville de Metz, en partenariat avec l'AGURAM.  
Subvention de la Ville de Metz : **10 000 €**

## **CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)**

Ce dispositif s'adresse aux enfants scolarisés en école primaire et au collège, résidant sur les quartiers dits « politique de la ville ». Ils sont pris en charge le soir après l'école, par les associations, afin de bénéficier d'aide au travail scolaire, d'appui à l'apprentissage des leçons, à l'organisation personnelle, ainsi que de diverses activités à vocation culturelle.

Les parents sont mobilisés pour participer à des séances et ainsi valoriser leurs compétences pour améliorer leur implication dans la scolarité de leurs enfants. Deux cycles sont organisés avec chacun une quinzaine de participants.

### **PARTICIPATION VILLE**

#### AFA

Quartier de Metz-Borny

**8 000 €**

## **ATELIERS JEUNES**

**Le programme Ateliers Jeunes** s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, future BAM...).

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes :

### **PARTICIPATION VILLE**

#### **ETE 2011**

##### AP SIS-EMERGENCE

Remise en peinture entrée immeuble **280 €**  
(Metz-Nord)

Nettoyage murs extérieurs AGORA **180 €**  
(Metz-Nord)

##### CMSEA

Atelier peinture **280 €**  
(Metz-Sablon)

Rénovation bancs publics **280 €**  
(Metz-Sablon)

##### FAMILLES DE FRANCE

Réhabilitation d'un espace pour camping **920 €**  
(Arry)

MJC BOILEAU-PREGENIE

Aménagements divers  
(Metz-Nord)

273 €

Soit un total de **2 213 €**

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Budget Primitif,

**VU** la Loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

**VU** la décision du Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 consistant à substituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale aux Contrats de Ville,

**VU** la décision du Comité d'Administration Régional en date du 10 novembre 2006 par laquelle les quartiers de Metz-Bellecroix, Metz-Borny, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie, Metz-Patrotte et Hannaux-Frécot-Barral ont été retenus dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2007 par laquelle a été validée la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signée avec l'Etat en date du 2 février 2007,

**VU** l'avis favorable du 30 juillet 2007 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, ayant validé le programme pluriannuel d'actions du CUCS,

**VU** le courrier-circulaire du 8 novembre 2010 du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, valant prolongation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

**VU** la correspondance en date du 8 février 2011 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, relative à l'enveloppe 2011 pour les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Programmes de Réussite Educative, Opérations Ville Vie Vacances et autres dispositifs,

**VU** la décision du Préfet de Lorraine et de Moselle, Délégué de l'ACSE, en date du 18 février 2011, de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

**D'approuver** et de participer pour une dépense de 44 177 € au financement des actions suivantes :

<u>ADAC'S</u> Fête de la Soupe	5 000 €
<u>AFA</u> CLAS	8 000 €
<u>APSYS-EMERGENCE</u> AJ – Remise en peinture entrée d'immeuble AJ – Nettoyage murs extérieurs AGORA	280 € 180 €
<u>ORIV</u> Centre de Ressources	10 000 €
<u>CMSEA</u> AJ – Atelier peinture AJ – Rénovation bancs publics Aide à la réussite	280 € 280 € 2 000 €
<u>COMPAGNIE PH7</u> Résidence d'artistes	12 000 €
<u>FAMILLES DE FRANCE</u> AJ – Réhabilitation d'un espace pour le camping	920 €
<u>INFA</u> Ateliers d'apprentissage socio-linguistique	4 964 €
<u>MJC BOILEAU-PREGENIE</u> AJ – Aménagements divers	273 €

**D'ordonner** les inscriptions budgétaires correspondantes,

**De solliciter** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Isabelle KAUCIC  
Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Politique de la Ville

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43

Absents : 12

Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTE A L'UNANIMITE**